

Description générale de l'habitat

Le genévrier commun (*Juniperus communis* L.) est un arbuste ou un petit arbre dioïque, sempervirent, pollinisé par le vent, de la famille des *Cupressaceae*. Il peut se présenter comme un petit arbre dressé dépassant exceptionnellement 10 mètres de haut mais, le plus souvent, c'est un arbuste ramifié dès la base, à port largement évasé. Dans certaines circonstances, il peut se développer en fourrés denses, presque monospécifiques, constituant l'habitat 5130 (genévrières).

Floristiquement, les genévrières relevant de l'habitat 5130 partagent les espèces des habitats au sein desquels elles se développent (landes ou pelouses) mais la seule espèce diagnostique est le genévrier commun. La faune associée comporte de nombreuses espèces inféodées de manière plus ou moins exclusive au genévrier commun.

Stations occupées par l'habitat

Les fourrés à genévriers constituent le plus souvent des stades de recolonisation forestière consécutifs à l'abandon des parcours pastoraux. Ils sont donc susceptibles de se rencontrer dans l'aire de distribution de ces habitats ; sur des sols pauvres et acides, au sein des landes ou des nardaies et, sur des sols calcaires superficiels, dans les pelouses calcicoles.

Distribution de l'habitat

En Europe

Le genévrier commun est le conifère ayant la plus vaste aire de distribution mondiale. On le trouve à travers toute l'Europe, à l'exception des Açores, des îles Baléares et de la Crête. Dans la partie nord de son aire, il a une distribution continue mais elle devient discontinue vers le sud, où il se cantonne dans les massifs montagneux. Il constitue des fourrés plus ou moins denses dans divers types de milieux d'origine pastorale (landes, pelouses sèches, bois clairs) et dans les formations assurant la transition entre les forêts et les pelouses en haute montagne.

En Wallonie

En Wallonie, le genévrier commun est encore relativement fréquent dans les régions situées au sud du sillon Sambre-et-Meuse. Cependant, les surfaces occupées par des fourrés denses correspondant à la définition de l'habitat 5130 sont actuellement estimées à quelques 5,5 hectares disséminés dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, le bassin de la Lesse, l'Ardenne et la haute Ardenne.

Objectifs du plan d'action

En raison du caractère pionnier du genévrier commun, de son intolérance à l'ombrage dense et de la disparition des anciens parcours pastoraux (landes, landes humides, nardaies, pelouses calcicoles), beaucoup de genévrières historiques ont disparu au cours des dernières décennies par manque d'entretien, le plus souvent étouffées sous les plantations ou les semis résineux ou à cause du boisement spontané.

Même dans les sites protégés, la majeure partie des populations est constituée d'individus sénescents et présente des problèmes de régénération faisant craindre la disparition sinon de l'espèce, du moins des fourrés, dans les décennies à venir. Cependant, lorsque les conditions sont

favorables (présence d'individus fertiles, gestion de la strate herbacée), la régénération naturelle peut encore se dérouler au moins localement.

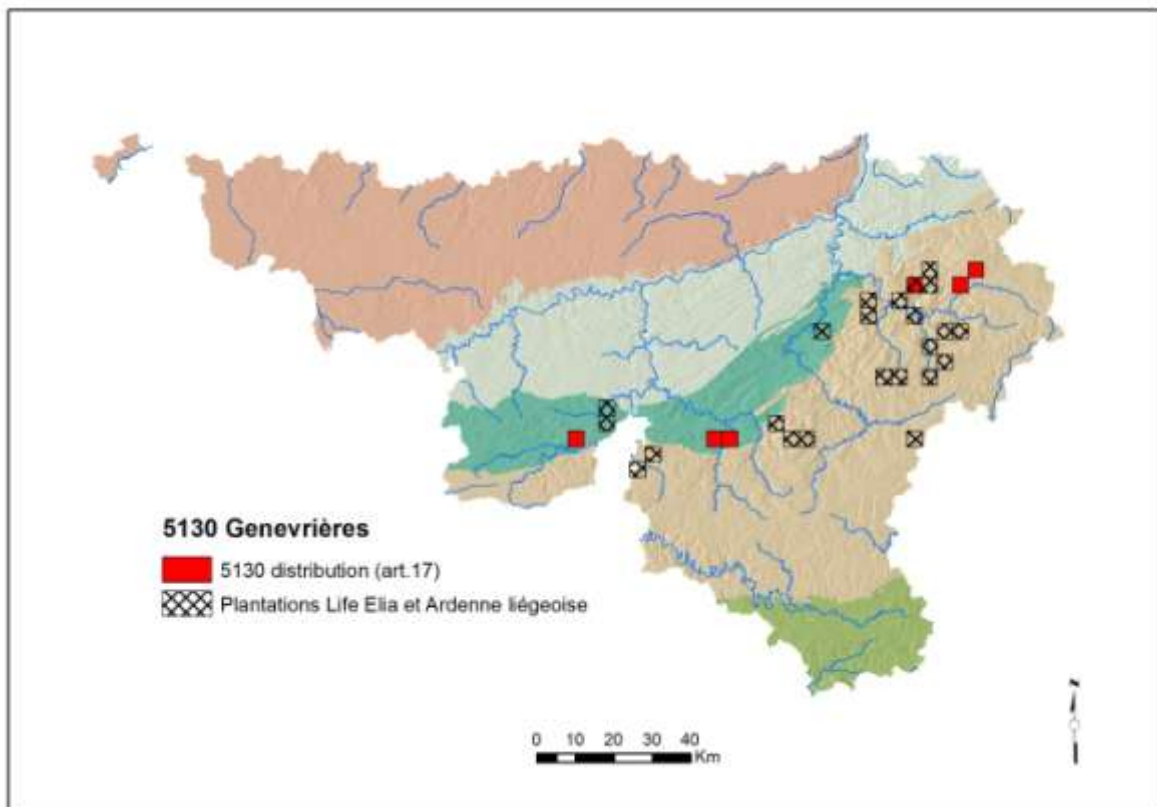
Les objectifs du plan d'action visent à :

- assurer la pérennité des populations qui subsistent en Wallonie en favorisant la régénération naturelle ou en réintroduisant des plants produits à partir de boutures ou de semis obtenus en pépinière. Cette action permet en outre de reconstituer une pyramide des âges moins largement dominée par des individus sénescents ;
- augmenter la taille des populations et la surface occupée par l'habitat au sein de son aire de distribution historique.

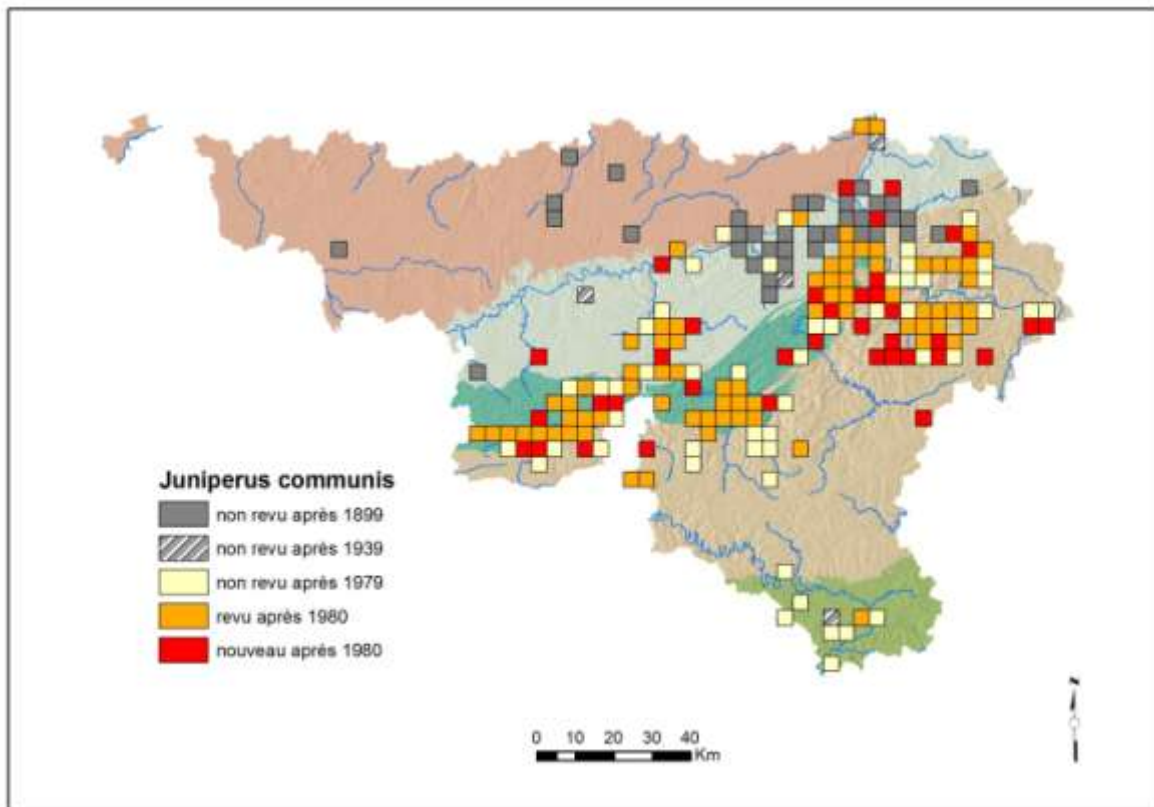
Au terme du LIFE BNIP (2021), il est prévu de restaurer les quelques 5 hectares de genévrières qui subsistent en réalisant les travaux nécessaires à la régénération naturelle ou assistée du genévrier commun et/ou en adaptant les plans de gestion des sites, et d'en recréer 5 hectares sur des terrains où l'espèce et son habitat peuvent être maintenus à long terme.

De manière complémentaire, des études sont en cours pour déterminer les causes possibles de dépérissement du genévrier commun observé dans certaines populations et les modalités de régénération au départ de semis de graines. En effet, alors que le bouturage de tiges permet de produire rapidement de grandes quantités de plants, la régénération par semis est beaucoup plus compliquée à réaliser en raison de problèmes liés à la faible fertilité des graines et à une levée complexe de dormance.

Cartes annexes :



Carte de distribution de l'habitat 5130 par maille de 4x4 km de côté (d'après le rapport art. 17 - Wibail et al. 2014)



Carte d'évolution de la distribution historique du genévrier commun sur base des données floristiques (carrés de 4x4 km de côté). En gris : stations non revues après 1899 ; en gris hachuré : stations non revues après 1939 ; en jaune : stations non revues après 1979 ; en orange : stations connues avant 1980 et revues après 1980 ; en rouge : nouvelles stations renseignées après 1980.

Déclinaison du plan d'action en objectifs stratégiques, objectifs opérationnels et actions initiées avant le LIFE BNIP (< 2016), à réaliser pendant le LIFE BNIP (2016-2021) et à continuer à la fin du projet (> 2021)

Obj. Strat. 1 : « assurer la pérennité des populations existantes »

- Oop 1.1 : assurer la production de plants de genévriers pour le renforcement des populations et/ou la réintroduction en nature (réalisation 2013-2019)

Actions (2013-2020) :

- identifier les causes de dépérissement du genévrier et évaluer leur incidence sur la survie des populations affectées. Proposer des mesures d'atténuation si nécessaire (réalisation 2017-2018) ;
- identifier les populations susceptibles de produire des boutures/semis (réalisation 2012-2016) ;
- préparer les documents administratifs (dérogation à la LCN) et contacter les propriétaires et/ou les gestionnaires afin d'obtenir leur accord de prélèvement ;
- mettre au point les techniques de récolte, production et culture en pépinière à partir de boutures ;
- développer les techniques de production de plants à partir de graines (action 2017-2020) ;

- produire en routine les plants destinés au renforcement des populations et à la réintroduction en nature (réalisation continue).

➤ *Oop 1.2 : restaurer les stations/populations existantes* (réalisation 2018-2021)

Actions :

- contacter les propriétaires et/ou les gestionnaires afin d'obtenir leur accord, préparer les documents administratifs (dérogation, autorisation) et obtenir le financement des opérations de restauration ;

- mettre en œuvre les opérations de restauration et d'entretien de l'habitat (déboisement, débroussaillage, étrépage de la couche organique du sol, installation de clôtures de protection contre le gibier et/ou de clôtures pour entretien ultérieur par pâturage ovin si celui-ci est indiqué) ;

- si nécessaire, renforcer les populations avec des plants d'origine locale, produits en pépinière à partir de boutures et/ou de graines, afin d'augmenter la taille des populations et la diversité génétique des individus ;

- adapter les plans de gestion afin d'assurer une gestion conservatoire récurrente ;

- assurer un suivi des sites restaurés (objectif 2018-2021 et années suivantes).

Obj. Strat. 2 : « augmenter la surface occupée par l'habitat »

➤ *Oop 2.1 : augmenter la surface occupée par l'habitat* (réalisation 2018-2019)

Actions :

- réaliser un inventaire des stations susceptibles d'accueillir l'espèce dans les sites protégés (RND, RNA, propriétés domaniales) et/ou dans des sites privés, au sein du réseau Natura 2000 et en dehors ;

- contacter les propriétaires et/ou les gestionnaires afin d'obtenir leur accord, préparer les documents administratifs (dérogation, autorisation) ;

- aménager les sites afin d'y mener une gestion récurrente (installation de clôtures de protection contre le gibier et/ou de clôtures pour entretien ultérieur par pâturage ovin si celui-ci est indiqué) ;

- introduire des plants d'origine locale/régionale, produits en pépinière à partir de boutures et de graines ;

- adapter les plans de gestion afin d'assurer une gestion conservatoire récurrente ;

- assurer un suivi des plantations (objectif 2018-2021 et années suivantes).

- *Oop 2.2 : améliorer la connectivité entre populations* (2013-2020 > réalisation continue)

Actions :

- réaliser un inventaire des stations susceptibles d'accueillir l'espèce dans les sites protégés (RND, RNA, propriétés domaniales) et/ou dans des sites privés, au sein du réseau Natura 2000 et en dehors ;
- contacter les propriétaires et/ou les gestionnaires afin d'obtenir leur accord, préparer les documents administratifs (dérogation, autorisation) ;
- aménager les sites afin d'y mener une gestion récurrente (installation de clôtures de protection contre le gibier et/ou de clôtures pour entretien ultérieur par pâturage ovin si celui-ci est indiqué) ;
- introduire des plants d'origine locale/régionale, produits en pépinière à partir de boutures et de graines ;
- adapter les plans de gestion afin d'assurer une gestion conservatoire récurrente ;
- assurer un suivi des plantations (objectif 2018-2021 et années suivantes).